

leave to speak further as the occasion requires, and to express in further detail the views of the Egyptian delegation on some points raised in the statements already made by other delegations.

The PRESIDENT: As none of the representatives seated at the Security Council table have indicated that they wish to speak today, the meeting will rise at this time, and we shall fix a date for the next meeting of the Security Council on the Palestine question.

The Security Council is meeting tomorrow morning on the Indonesian question and tomorrow afternoon on the India-Pakistan case. There is to be a meeting of one of the committees of the Atomic Energy Commission on the morning of 27 February. Therefore, the first date available for further discussion of the Palestine question is the afternoon of Friday, 27 February.

As there are no objections, the Security Council will accordingly meet on the afternoon of Friday, 27 February, at 3 p.m. to continue its consideration of the Palestine question.

The meeting rose at 4.30 p.m.

TWO HUNDRED AND FIFTY-SIXTH MEETING

Held at Lake Success, New York, on Thursday, 26 February 1948, at 10.30 a.m.

President: General McNAUGHTON (Canada).

Present: The representatives of the following countries: Argentina, Belgium, Canada, China, Colombia, France, Syria, Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom, United States of America.

42. Provisional agenda (document S/Agenda 256)

1. Adoption of the agenda.
2. The Indonesian question:
 - a) First interim report to the Security Council of the Committee of Good Offices on the Indonesian Question (document S/649).¹

43. Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

44. Continuation of the discussion of the Indonesian question

On the invitation of the President, Mr. Justice Kirby, member of the Security Council Committee of Good Offices on the Indonesian Question; Mr. Sen, representative of India; Mr. E. N. van Kleffens, representative of the Netherlands; General Rómulo, representative of the Philippines; Mr. Ali Sastroamidjojo, representative of the Republic of Indonesia; and Mr. William D. Forsyth, representative of Australia, took their places at the Council table.

¹ See Official Records of the Security Council, Third Year, Special Supplement No. 1.

je vous demanderai la permission de prendre à nouveau la parole, lorsque cela s'avérera nécessaire, et d'exprimer avec plus de détails l'opinion de la délégation de l'Égypte sur certaines questions qu'ont soulevées les déclarations déjà faites par d'autres délégations.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Comme aucun des représentants siégeant au Conseil de sécurité ne m'a fait savoir qu'il désirait prendre la parole aujourd'hui, je propose de lever maintenant la séance et de fixer la date de la prochaine séance que le Conseil de sécurité consacrerà à la question de la Palestine.

Le Conseil de sécurité se réunit demain matin pour examiner la question de l'Indonésie et demain après-midi pour examiner l'affaire Inde-Pakistan. Le matin du 27 février, il doit y avoir une séance d'un des Comités de la Commission de l'énergie atomique. La seule date qui nous reste donc pour poursuivre l'examen de la question de la Palestine est le vendredi 27 février, dans l'après-midi.

Comme il n'y a pas d'objections, le Conseil de sécurité se réunira le vendredi 27 février, à 15 heures, pour poursuivre l'examen de la question palestinienne.

La séance est levée à 16 h. 30.

DEUX CENT CINQUANTE-SIXIÈME SÉANCE

Tenue à Lake Success, New-York, le jeudi 26 février 1948, à 10 h. 30.

Président: Le général McNAUGHTON (Canada).

Présents: Les représentants des pays suivants: Argentine, Belgique, Canada, Chine, Colombie, France, Syrie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni, États-Unis d'Amérique.

42. Ordre du jour provisoire (document S/Agenda 256)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. La question indonésienne:
 - a) Premier rapport provisoire de la Commission de bons offices au Conseil de sécurité (document S/649).¹

43. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

44. Suite de la discussion sur la question indonésienne

Sur l'invitation du Président, M. Kirby, membre de la Commission de bons offices pour la question indonésienne; M. Sen, représentant de l'Inde; M. E. N. van Kleffens, représentant des Pays-Bas; le général Rómulo, représentant des Philippines; M. Ali Sastroamidjojo, représentant de la République d'Indonésie; et M. William D. Forsyth, représentant de l'Australie, prennent place à la table du Conseil.

¹ Voir les Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité. Troisième année, supplément spécial n° 1.

The PRESIDENT: When the Security Council adjourned its discussion on the Indonesian question, 21 February 1948 [252nd meeting], the representative of Colombia had submitted an amendment to the draft resolution submitted in the name of the delegation of Canada [document S/678] regarding the first interim report of the Committee of Good Offices on the Indonesian question. This amendment is set forth in document S/682.

The representative of Australia had also submitted an amendment to the Canadian draft resolution, which amendment is set forth in document S/681. With regard to the proposal of the Australian representative, the Security Council will recall that, under rule 38 of the rules of procedure, it may be put to a vote only at the request of a representative on the Security Council.

Mr. Ali SASTROAMIDJO (Republic of Indonesia): There remain a few matters which are of such great importance that they justify taking the time of the Security Council.

The first problem today merits the earnest attention of the Security Council is that of West Java, a subject upon which I dwelt in my statement of 21 February [252nd meeting]. At the same time, I have neither the desire nor the intention to cast a damper over the atmosphere of good will and conciliation which we have taken such infinite pains to bring about. In fact, it is my earnest desire that conditions will be created which will safeguard the existence of this atmosphere, and make it a practical, living reality.

When I stressed the fears which have distressed us in our negotiations with the Government of the Netherlands, I found that some of the representatives around this table felt the same way as we of the Republic feel. Indeed, when the representative of China voiced his sentiments, he very aptly phrased our own thoughts.

The representative of the Netherlands told us that the present calls for realism; he asked us to forswear any wishful thinking in connexion with events in Indonesia. Realism prompts us to say that the atmosphere of good will, which is so essential for the negotiations in Indonesia, is being dissipated, and to an extent which may ultimately imperil the results achieved by the Committee of Good Offices. The formation of new States by the Netherlands Government—I refer especially to West Java—is an action fraught with grave danger. For one thing, it means a unilateral Netherlands interpretation of the Renville principles [document S/649, appendices XIII and VIII]; for another, and more serious, reason it is the actual execution of that unilateral interpretation without consulting the other party.

When I stated that the artificial creation of the State of West Java through the procedure adopted by the Netherlands-sponsored conference was contrary to the spirit of the eighteen political principles, the representative of the Netherlands made the following reply [252nd meeting]. His contention was: "... we do not want to foment, artificially, on our part, popular movements in West Java or anywhere else; but much as we are

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Lorsque, le 21 février 1948 [252^e séance], le Conseil de sécurité a ajourné la discussion de la question indonésienne, le représentant de la Colombie avait proposé un amendement au projet de résolution présenté par la délégation du Canada [document S/678] au sujet du premier rapport provisoire de la Commission de bons offices pour la question indonésienne. Cet amendement constitue le document S/682.

Le représentant de l'Australie avait également présenté un amendement au projet de résolution du Canada, amendement qui constitue le document S/681. En ce qui concerne la proposition du représentant de l'Australie, les membres du Conseil de sécurité se souviendront qu'aux termes de l'article 38 du règlement intérieur, cette proposition ne peut être soumise à un vote que sur la demande d'un membre du Conseil de sécurité.

M. SASTROAMIDJO (République d'Indonésie) (traduit de l'anglais): Il reste un certain nombre de questions qui présentent une importance telle, qu'elles justifient le temps que le Conseil de sécurité passera à les examiner.

La première question qui doit retenir aujourd'hui l'attention du Conseil est celle qui concerne la partie occidentale de Java, question sur laquelle j'ai insisté lors de mon exposé le 21 février [252^e séance]. Cependant, je n'ai nullement le désir ni l'intention d'assombrir l'atmosphère de bonne volonté et de conciliation qu'il nous a été si difficile de créer. Je désire très sincèrement que l'on puisse réussir à créer une situation qui préserve cette atmosphère et en fasse une réalité vivante et d'intérêt pratique.

Lorsque j'ai insisté sur les craintes qui nous ont assaillis lors de nos négociations avec le Gouvernement des Pays-Bas, j'ai constaté que certains des représentants présents autour de cette table étaient animés, à l'égard de la République, des mêmes sentiments que les nôtres, et, qui plus est, le représentant de la Chine a exprimé avec beaucoup de justesse les pensées qui sont les nôtres lorsqu'il a exposé ses sentiments.

Le représentant des Pays-Bas nous a dit que le présent exige du réalisme; il nous a demandé de ne pas nous faire d'illusion sur les événements qui se déroulent en Indonésie. Le réalisme nous pousse à déclarer que l'atmosphère de bonne volonté qui est si nécessaire pour les négociations relatives à l'Indonésie est actuellement en train de se dissiper, et dans une mesure qui risque finalement de compromettre les résultats obtenus par la Commission de bons offices. La création par le Gouvernement des Pays-Bas d'États nouveaux — et en particulier dans la partie occidentale de Java — est une mesure qui comporte un danger grave. D'une part, elle implique de la part des Pays-Bas une interprétation unilatérale des principes du Renville [document S/649, annexes XIII et VIII]; d'autre part, et c'est une raison plus grave, elle est la mise en application effective sans consultation de l'autre partie de cette interprétation unilatérale.

Lorsque j'ai déclaré que la création artificielle de l'État de Java occidental, en vertu d'une procédure adoptée par une conférence dont les Hollandais étaient les promoteurs, était contraire à l'esprit des dix-huit principes politiques, le représentant des Pays-Bas a fait la réponse suivante [252^e séance]. Il a déclaré: « ... nous ne voulons pas, en ce qui nous concerne, susciter artificiellement des mouvements populaires, ni

determined, and firmly determined, to abide by the principle regarding plebiscites, we are equally determined, and firmly determined to abide by that other principle contained in the report of the Committee of Good Offices [document S/649], appendix XIII, point 2..."

Continuing, he said: "We leave these people completely free because we want freedom of expression in those areas now and forever more. I believe that is true democracy."

This statement by the representative of the Netherlands poses certain questions:

The first question is: What is the procedure for "free expression of popular movements" envisaged by appendix XIII, point 2 of the report of the Committee of Good Offices? Here I would like to state in the plainest possible terms the standpoint of my Government. The Republic agrees that "neither party has the right to prevent the free expression of popular movements looking towards political organizations which are in accord with the principles of the Linggadjati Agreement."¹ But my Government has the strongest objections to "free expression of popular movements" when unilaterally promoted by the Netherlands Government. For that reason the Republic abides by point 3 of appendix XIII of the report of the Committee of Good Offices which states:

"It is understood that decisions concerning changes in administration of territory should be made only with the full and free consent of the populations of those territories and at a time when the security and freedom from coercion of such populations will have been ensured."

I should like to invite the Security Council's particular attention to the last seventeen words of that sentence. It is not necessary for me to point out that "the security and freedom from coercion" mentioned there can be guaranteed only when the territory in question is free from martial law and an army of occupation.

Further, what is the significance of the words, "with the full and free consent of the populations"? A healthy democratic interpretation would be one that gave full and free consent to the will of the majority. And, from that, we automatically come to the question of just what is the procedure by which we are to acquaint ourselves with the will of the majority of the population. Regarding this, I should like to draw the attention of the Security Council to the democratic principle outlined in the report of the Committee of Good Offices, appendix VIII, point 4. This principle obtained the consent of both parties to the dispute and laid down the procedure for gaining the "full and free consent of the populations" through "a plebiscite... to determine whether the populations of the various territories of Java, Madura and Sumatra wish their territory to form part of the Republic of Indonesia or of another State within the United States of Indonesia".

¹ See *The Political Events in the Republic of Indonesia*, Netherlands Information Bureau, New York, page 34.

dans la partie occidentale de Java, ni ailleurs; mais si nous sommes décidés, fermement décidés à rester fidèles au principe du plébiscite, nous sommes tout aussi fermement décidés à rester fidèles à cet autre principe qu'exprime le point 2 de l'annexe XIII du rapport de la Commission de bons offices [document S/649]..."

Il a continué en ces termes: « Nous laissons les populations entièrement libres parce que nous voulons que la liberté d'expression existe dans ces régions maintenant et à jamais. Je crois que c'est là de la vraie démocratie. »

Cette déclaration du représentant des Pays-Bas provoque un certain nombre de questions.

La première est la suivante: Quelle est la procédure permettant « la libre expression des mouvements populaires » dont il est question au point 2 de l'annexe XIII du rapport de la Commission de bons offices? Je voudrais exposer ici de la manière la plus claire possible le point de vue de mon Gouvernement. La République reconnaît qu'« aucune des deux parties n'a le droit d'entraver la libre expression des mouvements populaires tendant à une organisation politique sur la base des principes de l'Accord de Linggadjati »¹. Mais mon Gouvernement s'oppose vivement à la « libre expression des mouvements populaires » lorsque ceux-ci sont unilatéralement favorisés par le Gouvernement des Pays-Bas. C'est la raison pour laquelle la République invoque ici le point 3 de l'annexe XIII du rapport de la Commission de bons offices ainsi conçu:

« Il est entendu que les décisions relatives aux modifications dans l'administration des territoires ne seront prises qu'avec le plein et libre consentement des populations de ces territoires, lorsque l'on aura assuré à ces populations leur sécurité et lorsqu'on les aura libérées de toute contrainte. »

Je voudrais attirer tout particulièrement l'attention du Conseil de sécurité sur le dernier membre de phrase commençant par « lorsque l'on aura ». Il n'est pas nécessaire que je fasse remarquer que « lorsque l'on aura assuré à ces populations leur sécurité et lorsqu'on les aura libérées de toute contrainte » est une condition qui ne sera satisfaite que lorsque le territoire en question ne sera plus soumis à une loi martiale ou à une armée d'occupation.

En outre, que signifient les mots « avec le plein et libre consentement des populations »? Une interprétation démocratique de bon aloi laisserait ce plein et libre consentement au soin de la majorité. Cela nous permet de passer automatiquement à la question de savoir quelle est la procédure qui doit nous permettre de connaître les désirs de la majorité de la population. A ce sujet, je voudrais attirer l'attention du Conseil de sécurité sur le principe démocratique exposé au point 4 de l'annexe VIII du rapport de la Commission de bons offices. Ce principe a été reconnu par les deux parties au différend et expose la procédure permettant de s'assurer le « plein et libre consentement des populations » au moyen d'un plébiscite qui « aura lieu pour déterminer si les populations des divers territoires de Java, Madura et Sumatra désirent que leur territoire fasse partie de la République d'Indonésie ou d'un autre État à l'intérieur des États-Unis d'Indonésie ».

¹ Voir *The Political Events in the Republic of Indonesia*, publié par le Bureau d'information des Pays-Bas, New-York, page 34.

It has therefore been unequivocally decided that only through the procedure of a plebiscite should it be determined whether, first, a specified area is to be created as a new State; and, secondly, whether it wishes to join a State other than that of the Republic of Indonesia. The actual plebiscite itself involves an important condition, namely, that "such plebiscite (is) to be conducted under observation by the Committee of Good Offices should either party... request the services of the Committee in this capacity".

Point 4 of appendix VIII of the report, which I quoted above, also states that "another method for ascertaining the will of the populations may be employed in place of a plebiscite". But a variation in procedure would call for prior consent of both parties. This principle of agreement and co-operation is also basic to the Linggadjati Agreement. Article 3 of that agreement provides that the popular will may determine the state of any territory for itself, but only "after due consultation with the other territories", inclusive, therefore, of the Republic of Indonesia.

The question before the Security Council is now: Is the creation of States in what is still disputed territory in accordance with the letter and spirit of the political principles which I have just outlined? I emphasize the spirit rather than the letter of these political agreements, because it is the proper spirit that will—even as advocated repeatedly by the Netherlands representative—keep alive the flame of conciliation and good will which, I feel, is far more important than the letter of the principles themselves.

It is a matter for regret that the creation of new States not only by-passes, but is in direct violation of, the letter and spirit of these political principles. Not only has there been no plebiscite, but there has been interference by the Netherlands authorities in popular action for a plebiscite, and, to cap it all, the Netherlands radio stations are pouring out a stream of propaganda on behalf of the projected State of West Java.

Forty-seven delegations to the West Java Conference were appointed by the Netherlands East Indies Government, while the remaining fifty-three were indirectly "elected" in two stages. These "elected" men, however, were often appointees of village headmen. The Netherlands Government in Indonesia has openly stated: "Direct elections are not possible within a period of such limited preparation, and it will therefore be necessary for the headman to decide upon the candidates for election." In the Netherlands governmental system, village headmen are officials of the civil administration; and it can consequently be realized just how much value should be attached to the headman's choice of electoral candidates.

Let me pause at this point to quote the words of the Lieutenant-Governor General, Mr. van Mook, spoken to those assembled at the Second West Java Conference in Bandung. Mr. van Mook said: "Although the participants in this second West Java Conference have not been chosen by the people, I am convinced and of the belief that they represent the ideas and the feelings of the people." May I ask how these appointees ac-

Il a donc été décidé, sans équivoque possible, que l'on ne devrait déterminer que par un plébiscite si, en premier lieu, une zone déterminée doit être érigée en État nouveau et si, en second lieu, cet État désire se joindre à un État autre que celui de la République d'Indonésie. Le plébiscite proprement dit implique une condition importante, à savoir que « ce plébiscite aura lieu sous le contrôle de la Commission de bons offices si l'une ou l'autre des parties... demande à ladite Commission d'agir en cette qualité ».

Le point 4 de l'annexe VIII du rapport que je viens de citer déclare également que « les parties pourront convenir d'employer une autre méthode que le plébiscite, pour s'assurer des vœux réels des populations ». Mais une modification de la procédure exige le consentement préalable des deux parties. Ce principe d'accord et de collaboration est également à la base de l'Accord de Linggadjati. L'article 3 de cet accord prévoit que les désirs de la population pourront permettre de déterminer le statut d'un territoire quelconque mais seulement « après que les autres territoires » — y compris par conséquent la République d'Indonésie — « auront été dûment consultés ».

La question dont est saisi le Conseil de sécurité est maintenant la suivante: la création d'États dans des territoires faisant encore l'objet de différends est-elle conforme à la lettre et à l'esprit des principes politiques que je viens d'exposer? J'insiste sur l'esprit plus que sur la lettre de ces accords politiques, car c'est en abordant la question dans l'esprit convenable, ainsi que le représentant des Pays-Bas l'a préconisé à maintes reprises, que l'on réussira à préserver l'atmosphère de conciliation et de bonne volonté qui, à mon avis, est beaucoup plus importante que la lettre des principes eux-mêmes.

Il est regrettable que la création d'États nouveaux non seulement outrepassa la lettre et l'esprit de ces principes politiques mais en constitue même une violation délibérée. Non seulement aucun plébiscite n'a eu lieu, mais les autorités néerlandaises se sont immiscées dans les mesures prises par la population en vue d'un plébiscite et, qui plus est, les stations de radiodiffusion néerlandaises déversent un flot de propagande en faveur de l'État projeté dans la partie occidentale de Java.

Le Gouvernement des Indes néerlandaises a désigné quarante-sept délégués à la Conférence de Java et les cinquante-trois autres ont été « élus » au scrutin indirect à deux degrés. Cependant ces personnes « élues » étaient souvent désignées par les chefs de village. Le Gouvernement des Pays-Bas en Indonésie a déclaré ouvertement: « Des élections directes ne sont pas possibles, étant donné le délai de préparation restreint; il sera donc nécessaire que les chefs de village décident des candidats aux élections. » Dans le système administratif néerlandais, les chefs de village sont des fonctionnaires de l'administration civile, et l'on peut par conséquent se rendre compte de la valeur qu'il convient d'attacher au choix des chefs de village en ce qui concerne les candidats aux élections.

Qu'il me soit permis de m'interrompre ici pour citer les paroles du lieutenant-gouverneur général, M. van Mook, adressées aux personnes qui ont participé à la deuxième Conférence de l'ouest de Java à Bandung. M. van Mook a déclaré: « Bien que les personnes qui participent à cette deuxième Conférence de l'ouest de Java n'aient pas été choisies par le peuple, je suis persuadé qu'elles représentent les opinions et les sentiments

quainted themselves with the ideas and feelings of the population when the selfsame population gave them no mandate and, in many cases, knew nothing of the Conference or of the men who had been appointed to it?

The Netherlands Government went about the creation of the State of West Java by calling a conference in October 1947. There was no response from the population and many of those attending raised objections, but the Netherlands Government followed up with a second conference in December 1947. Both these conferences were held while the Netherlands Government was in the midst of its military action against the Republic of Indonesia and at a time when a rigorous martial law had been clamped down on West Java. It is evident that, at a time when a state of war obtained, there could have been no guarantee of "security and freedom from coercion"; when the second conference was being held in December 1947, thirty-two students who staged an orderly demonstration were arrested by the Netherlands military police and set free only after the newspapers expressed their disagreement with such anti-democratic measures.

Furthermore, I want to submit to the Security Council the fact that, in West Java, opposition against the formation of a so-called State of West Java has become stronger every day. This opposition started on 20 December 1947, after the second West Java Conference was postponed because a unanimity neither of opinion nor of agreement could be reached. On the aforementioned date, twenty prominent Sundanese leaders issued a statement challenging the proposed formation of a so-called State of West Java, which statement has also been submitted to the Committee of Good Offices.

The appeal of these twenty persons evoked such a favourable reaction from all groups and classes of the people in West Java that even within a period of less than one month the *Komito Pombela Djawa-Barat* (Committee for the Defence of West Java), which was formed as a result of that appeal, received from all parts of West Java up to 14 January of this year, ample evidence of support in 35,000 letters. This movement of the people in West Java, who rallied so spontaneously, demanded that the status of West Java be decided by means of a plebiscite according to the principles of the *Renville* Agreement. The political parties, too, such as the National Front in Jakarta, as well as other social organizations, gave their support to this movement challenging the West Java Conference.

Besides, I must bring to the attention of the Security Council the fact that thousands of residents of West Java had been compelled to evacuate to other Republican territory on account of this recent war. They, too, expressly protested against the formation of a so-called State of West Java without having the opportunity to vote according to democratic principles. What should likewise be known by the Security Council is the fact that most of the leaders of the popular movement were either still detained in jail by the Netherlands East Indies Government at the time those so-called "elections" were held, or had already been

du peuple.» Puis-je demander comment ces candidats désignés ont pu connaître les opinions et les sentiments de la population, alors que cette population même ne leur a donné aucun mandat et que, dans bien des cas, elle ignorait tout de la conférence ou des hommes qui avaient été désignés pour y participer?

Pour préparer la création de l'État de l'ouest de Java le Gouvernement des Pays-Bas a convoqué une conférence en octobre 1947. La population n'a pas suivi, et un grand nombre de personnes qui ont participé à la conférence ont même fait valoir certaines objections, mais le Gouvernement des Pays-Bas l'a fait suivre d'une seconde conférence en décembre 1947. Ces deux conférences ont eu lieu pendant que le Gouvernement des Pays-Bas était engagé dans une action militaire contre la République d'Indonésie et à une époque où la partie occidentale de Java était soumise à une loi martiale rigoureuse. Il est évident qu'à un moment où régnait l'état de guerre il ne pouvait exister aucune garantie au sujet de la sécurité et de la contrainte dont il est question précédemment; lors de la seconde conférence, en décembre 1947, trente-deux étudiants, qui avaient organisé une manifestation disciplinée, ont été arrêtés par la police militaire néerlandaise et n'ont été remis en liberté que lorsque la presse a manifesté sa réprobation au sujet de mesures aussi antidémocratiques.

De plus, je voudrais signaler au Conseil de sécurité le fait que, dans la partie occidentale de Java, une opposition contre la création du prétendu État de l'ouest de Java se fait chaque jour plus forte. Cette opposition a pris naissance le 20 décembre 1947, après que la deuxième Conférence de l'ouest de Java eut été remise parce que l'on ne pouvait réaliser aucune unanimité ni dans l'opinion ni dans les accords. A la date que je viens de citer, vingt notables éminents de la Sonde ont publié une déclaration s'opposant à la formation du prétendu État de l'ouest de Java, déclaration qui a également été soumise à la Commission de bons offices.

L'appel de ces vingt personnes a provoqué une réaction si favorable dans tous les groupes et toutes les classes de la population de l'ouest de Java que, moins d'un mois plus tard, le *Komito Pombela Djawa-Barat* (Comité pour la défense de l'ouest de Java), constitué à la suite de cet appel, avait reçu, au 14 janvier de cette année, de toutes les régions de l'ouest de Java, sous forme de 35.000 lettres, une ample preuve d'approbation. Ce mouvement populaire de l'ouest de Java, qui a pris naissance si spontanément, exigeait que le statut de l'ouest de Java fût décidé par voie de plébiscite conformément aux principes de l'Accord du *Renville*. Les partis politiques, tels que le front national de Djakarta, aussi bien que d'autres organisations sociales, ont appuyé ce mouvement s'opposant à la Conférence de l'ouest de Java.

En outre, je dois attirer l'attention du Conseil de sécurité sur le fait que des milliers de résidents de l'ouest de Java ont déjà été obligés de s'enfuir dans d'autres territoires républicains du fait de la récente guerre. Ils ont également protesté de façon expresse contre la création du prétendu État de l'ouest de Java, tant qu'ils n'auraient pas eu la possibilité de voter conformément à des principes démocratiques. Le Conseil de sécurité doit également savoir que la plupart des chefs du mouvement populaire étaient encore internés par ordre du Gouvernement des Indes néerlandaises au moment des prétendues « élections » ou déjà

expelled from West Java and prohibited from returning to the aforementioned territory.

Furthermore, the members of this third West Java Conference consist of people who were appointed in the first Conference, when martial law was still in force and freedom of speech utterly restricted, to say the least. Banten and several regions of West Java which are not occupied by the Netherlands Army are not represented in this Conference. The Arab and Chinese groups, too, expressed their dissatisfaction because they were not even consulted before their representatives were appointed.

The attempt has frequently been made to justify the separatist schemes by alleging that the people of the Pasundan, which is the major part of West Java, fear possible oppression by other ethnological groups in the Republic. This is not substantiated by facts. No racial discrimination is exercised in the Republic of Indonesia. Evidence can be found in the fact that many key positions in the Republican Government are occupied by Indonesian citizens hailing from the Pasundan, for instance, Mr. Djuanda, Minister of Communications; Mr. R. A. A. Wiranatakusuma, President of the Supreme Advisory Body; Mr. Kusuma Atmadja, President of the Indonesian Supreme Court; Mr. Tirtawinata, Chief Prosecutor; and Commodore Surjadarma, Chief-of-Staff of the Indonesian National Army.

All that I have just stated is being submitted for the serious consideration of the Security Council, not with the intention to disrupt the atmosphere of conciliation and good will, but because I honestly feel that I must present the facts—I repeat, "the facts"—to the Security Council. These facts, I fear, will seriously imperil the possibility of peace in Indonesia if they are not eliminated immediately.

I submit this request because I am thoroughly convinced that the members of the Security Council will consider it to be quite reasonable. Once again, I want to stress that my Government, too, agrees that the people of West Java should decide their own status. What I challenge are the methods by which, and the ways in which, the formation of a so-called State of West Java is being attempted in complete negation of the procedure already agreed upon, that is, through a plebiscite. I submit only the reasonable demand that what was expressed by the representative of the United States in the 251st meeting of the Security Council should become a concrete reality in my country. I quote from the record of that meeting:

"These political principles are a part of the great tradition of freedom and democracy. Their meaning is known of men. The guarantees of freedom of assembly, speech and the Press are unequivocal. A fair plebiscite means a free ballot on a clear issue by the individual in security from coercion or reprisal. The opportunity for advance discussion of the clear issue should be free, full and open to the parties involved. With such other provisions for safeguarding plebiscites, which experience has established for equal participation of the parties and equal guarantee of their political and civil liberties, there can be free and fair self-determination by the people as to whether the populations of the various territories of Java, Madura and Sumatra wish their territory to form

expulsés de l'ouest de Java avec interdiction d'y retourner.

En outre, les membres de cette troisième Conférence de l'ouest de Java sont des personnes qui ont été désignées lors de la première conférence à une époque où la loi martiale était encore en vigueur et où la liberté de parole était fortement limitée, pour ne pas dire plus. Banten et plusieurs régions de l'ouest de Java qui ne sont pas occupées par les armées néerlandaises n'étaient pas représentées à la conférence. Les groupes arabes et chinois ont également exprimé leur mécontentement de ne pas avoir été consultés avant la désignation de leurs représentants.

On s'est fréquemment efforcé de justifier les projets séparatistes en faisant valoir que le peuple du Pasundan — qui constitue la plus grande partie de l'ouest de Java — redoute une oppression possible du fait d'autres groupes ethniques de la République. Or, cela ne correspond pas aux faits. Il n'existe dans la République d'Indonésie aucune discrimination fondée sur la race. On peut en trouver la preuve dans le fait que de nombreux postes-clés du Gouvernement républicain sont occupés par des citoyens indonésiens du Pasundan, par exemple M. Djuanda, Ministre des communications; M. R. A. A. Wiranatakusuma, Président du Conseil consultatif suprême; M. Kusuma Atmadja, Président de la Cour suprême d'Indonésie; M. Tirtawinata, Procureur général; et le commodore Surjadarma, Chef d'état-major de l'armée nationale indonésienne.

Je propose tout ce qui précède à l'examen attentif du Conseil de sécurité, non dans l'intention de détruire l'atmosphère de conciliation et de bonne volonté, mais parce que je crois, en toute sincérité, devoir présenter les faits — j'insiste sur le mot « faits » — au Conseil de sécurité. Je crains que ces faits ne compromettent gravement la possibilité d'une paix en Indonésie si on ne les élimine pas immédiatement.

Je présente cette requête parce que je suis absolument convaincu que les membres du Conseil de sécurité la considéreront comme raisonnable. Une fois de plus, je tiens à souligner que mon Gouvernement reconnaît lui aussi que la population de l'ouest de Java doit décider de son propre statut. Ce que je critique, ce sont les méthodes et les moyens par lesquels on s'efforce de créer un État de l'ouest de Java sans tenir aucun compte de la procédure qui a déjà fait l'objet d'un accord, à savoir l'organisation d'un plebiscite. Je ne présente qu'une requête raisonnable en demandant que ce qui a été exprimé par le représentant des États-Unis à la 251^e séance du Conseil de sécurité devienne dans mon pays une réalité concrète. Je cite un extrait du procès-verbal de cette séance:

« Ces principes politiques font partie de la grande tradition de liberté et de démocratie. La signification en est connue de tous. La liberté de réunion, la liberté de parole et la liberté de la presse y sont garanties sans ambiguïté. Un plebiscite juste, cela signifie que des électeurs à l'abri de la contrainte et des représailles se prononcent en toute liberté sur une question clairement posée. Les intéressés doivent avoir toute facilité pour discuter de cette question librement, ouvertement et à loisir. Grâce à l'adjonction de ces clauses que l'expérience a fixées pour garantir l'intégrité des plebiscites et pour assurer aux parties une représentation équitable et une égale protection de leurs droits politiques et civiques, les habitants des divers territoires de Java, Madura et Sumatra

part of the Republic of Indonesia or of another state within the United States of Indonesia."

I think that this positive and unequivocal statement of the representative of the United States gives a clear illustration of the facts which I previously explained on the plebiscite issue, and I am convinced that the Security Council, too, cannot but agree with this statement by the representative of the United States, because, if and when the conditions raised in the aforementioned statement are not fulfilled in Indonesia, I have the gravest concern, and I hold the most sombre feelings of doubt, that any plebiscite at all could be held. This will mean that the eighteen principles, which are now so jubilantly being blessed, will be dead and meaningless before their implementation has even been tried.

I ask the members of this Council whether, in all honesty, they can share the opinion that the Republic will stand much of a chance of survival after the formation of all kinds of so-called new States has been carried out without a fair plebiscite. And there is the further grave issue that those States have been created by the Netherlands Government through a unilateral interpretation of the *Renville* principles. It is clear that the Netherlands Government wants to present us with a *fait accompli*, and thereby to nullify or prejudice free plebiscites.

To give a picture of how important West Java is, I feel obliged to mention that the acreage of this region is 10,500 square miles and that it has a total population of 13 million people. West Java produces each year about 2,880,000 tons of rice, 1,370,000 tons of cassava, 57,557 tons of tea, 9,842 tons of quinine and 36,215 tons of rubber. This area, which is of so great importance, was, before 20 July 1947, still recognized as within the *de facto* territory of the Republic of Indonesia, and did not know any of the present seemingly separatist movements. These separatist movements started only after the occupation by the Netherlands troops. It started in Bandung and the most notorious among the separatist group was the *Partai Rajat Pasundan*, the so-called Sundanese People's Party, under the leadership of the not less notorious Kartalegawa, a civil servant in the Netherlands East Indies Government. Without any obstacle or prohibition on the part of the Netherlands occupation army, this movement carried out a *coup d'état* in Bogor, after which it offered the civil administration to the Netherlands Civil Service. Since then, strangely enough, nobody has heard anything either of the movement or of Kartalegawa.

I believe that what I have said suffices to strengthen my Government's view that the formation of a so-called State of West Java is contradictory to the agreed *Renville* principles. The populations in these areas should have a fair opportunity to determine whether their region will belong to the Indonesian Republic or to another State of the United States of Indonesia.

The considerations which I state are also intended to support the amendments proposed by the representatives of Colombia [document S/682] and Australia [document S/681], because in acknowledging the real fact of difficulties between the two parties, one must be convinced

décideront eux-mêmes en toute liberté s'ils veulent que leur territoire soit incorporé à la République d'Indonésie ou à un autre État faisant partie des États-Unis d'Indonésie. »

J'estime que cette déclaration positive et sans équivoque du représentant des États-Unis illustré de façon claire les faits que j'ai exposés précédemment sur la question du plébiscite, et je suis convaincu que le Conseil de sécurité ne peut lui aussi que donner son accord à l'exposé du représentant des États-Unis, car, dans l'éventualité où les conditions exposées dans la déclaration précédente ne seraient pas satisfaites en Indonésie, j'aurais sur la possibilité de tenir un plébiscite l'inquiétude la plus grave et les sentiments de doute les plus profonds. Cela impliquerait que les dix-huit principes dont on se félicite actuellement avec un tel enthousiasme seraient lettre morte avant même qu'on ait essayé de les mettre en vigueur.

Je demande aux membres du Conseil de sécurité de dire en toute sincérité s'ils peuvent partager l'opinion que la République aura quelque chance de survie après la création de toutes sortes de prétendus nouveaux États sans que ce soit en vertu d'un plébiscite équitable. De plus, il se pose une question grave, c'est que ces États ont été créés par le Gouvernement des Pays Bas par interprétation unilatérale des principes contenus dans l'Accord du *Renville*. Il est clair que le Gouvernement des Pays-Bas veut nous mettre en présence d'un fait accompli et annuler ou préjuger un plébiscite libre.

Pour donner une idée de l'importance de l'ouest de Java, je crois devoir mentionner que la superficie de cette région est d'environ 17.000 kilomètres carrés avec une population totale de 13 millions d'habitants. La région occidentale de Java produit, chaque année, quelque 2.880.000 tonnes de riz, 1.370.000 tonnes de manioc, 57.557 tonnes de thé, 9.842 tonnes de quinine et 36.215 tonnes de caoutchouc. Avant le 20 juillet 1947, cette région si importante était encore considérée comme faisant partie du territoire de fait de la République d'Indonésie et ne connaissait aucun des mouvements apparemment séparatistes de l'heure actuelle. Ces mouvements séparatistes n'ont pris naissance qu'après l'occupation par les troupes néerlandaises. Ils sont partis de Bandung, et le plus célèbre d'entre eux était le *Partai Rajat Pasundan*, qui est le prétendu parti populaire de la Sonde dont le chef est le non moins célèbre Kartalegawa, fonctionnaire du Gouvernement des Indes néerlandaises. Sans que l'armée d'occupation néerlandaise y ait mis obstacle ou ait décidé son interdiction, ce mouvement s'est livré à un coup d'État à Bogor, après quoi il a offert l'administration civile aux autorités des Pays-Bas. Depuis lors, chose étrange, plus personne n'a entendu parler ni du mouvement ni de Kartalegawa.

Je crois que ce que j'ai dit suffit pour affermir l'opinion de mon Gouvernement suivant laquelle la formation du prétendu État de l'ouest de Java est contraire aux principes contenus dans l'Accord du *Renville*. La population de ces régions devrait avoir la possibilité réelle de déterminer si sa région appartiendra à la République d'Indonésie ou à un autre État des États-Unis d'Indonésie.

Les considérations que j'expose ont également pour but d'appuyer les amendements proposés par les représentants de la Colombie [document S/682] et de l'Australie [document S/681], car en reconnaissant le fait indiscutable que des difficultés existent entre les deux parties, on doit être

of the necessity to render more active power to the Committee of Good Offices. The members of the Security Council should, after my explanation, have a clear picture of the real facts which led to the conclusion that the Netherlands already has given its unilateral interpretation of the *Renville* political agreement.

What causes even more concern and misgivings is that this unilateral interpretation is already being implemented. I feel that I must warn the members that this causes real danger of a repetition of the Linggadjadi tragedy, out of which resulted a war that took such a heavy toll in lives and property.

Not only in West Java, but also in Madura; according to an Aneta report from Jakarta, Batavia, dated 21 February, Madura has already been recognized as a political unit to be formed as a so-called State. Such recognition was extended by decree of the Acting Governor General of the Netherlands East Indies Government, Mr. Hubertus van Mook, on 20 February 1948, at the very same time that I raised my Government's objections here to the formation of States by a procedure which is in complete contradiction of the plebiscite principle.

I believe that the members of the Council can now understand why I repeatedly stated my Government's concern during the foregoing meetings. I think that I was not less positive in my former statements when I stated that my Government has implemented the truce agreement with loyalty and utmost care, not only according to the spirit, but also to the letter, of the *Renville* Agreement.

My Government thought that the position it has taken, which is in complete accord with the spirit of conciliation and good will, would be met by similar steps and measures on the side of the Netherlands Government. But I most regretfully submit that the steps and measures taken by the Netherlands are dangerously harassing that good atmosphere. I have noted here that the representative of the Netherlands said in his statement before the Security Council at its 252nd meeting that his Government was "firmly determined to abide by the principle regarding the plebiscite," and, at the same time, he said that his Government was firmly determined to abide by that other principle stating that "neither party has the right to prevent the free expression of popular movements looking towards political organizations which are in accord with the principles of the Linggadjadi Agreement."

Indeed, these two principles are not contradictory to each other, because the principles of the plebiscite determine the procedure by which the principle of free expressions of popular movements must be carried out. But apparently the representative of the Netherlands holds another opinion of the meaning of "free expression of popular movements," because he defended the procedure which is now being carried out by the Netherlands East Indies Government in West Java and Madura and which is in complete contradiction of the plebiscite principle, to which he agreed.

I sincerely hope that these grave issues raised by my Government will be viewed with serious

convaincu de la nécessité de rendre à la Commission de bons offices un pouvoir plus actif. Les membres du Conseil de sécurité devraient, après avoir entendu mon exposé, se faire une image exacte des faits réels qui ont conduit à la conclusion suivant laquelle les Pays-Bas ont déjà interprété d'une manière unilatérale l'Accord politique du *Renville*.

Ce qui est plus inquiétant encore, c'est que l'interprétation unilatérale de cet Accord est déjà en voie d'exécution. J'estime qu'il est de mon devoir de prévenir les membres du Conseil qu'une mesure de ce genre crée un danger réel de voir se répéter la tragédie de Linggadjadi, dont est résultée une guerre qui a déjà prélevé un tribut si lourd de vies humaines et provoqué des destructions si importantes non seulement dans l'ouest de Java mais encore dans Madoura.

Si l'on en croit un rapport de l'Agence Aneta émanant de Djakarta, en date du 21 février, Madoura a déjà été reconnue comme unité politique et doit être constituée en État. Un décret de M. Hubertus van Mook, Gouverneur général par intérim du Gouvernement des Indes néerlandaises, a sanctionné cette reconnaissance le 20 février 1948, au moment même où j'ai fait valoir ici les objections présentées par mon Gouvernement à la création d'États en vertu d'une procédure qui est en contradiction complète avec le principe du plébiscite.

Je crois que les membres du Conseil sont maintenant en mesure de comprendre pourquoi j'ai exposé à maintes reprises, au cours des séances précédentes, l'inquiétude de mon Gouvernement. Je pense ne pas avoir été moins affirmatif dans mes exposés antérieurs lorsque j'ai déclaré que mon Gouvernement a mis en vigueur l'accord de trêve loyalement, et non seulement l'esprit mais encore la lettre de l'Accord du *Renville*.

Mon Gouvernement pensait que la position qu'il avait prise, qui est en parfait accord avec l'esprit de conciliation et de bonne volonté, provoquerait des mesures analogues de la part du Gouvernement des Pays-Bas. Mais je dois déclarer à regret que les mesures prises par le Gouvernement des Pays-Bas sont dangereuses pour cette atmosphère favorable. J'ai fait remarquer ici que le représentant des Pays-Bas a déclaré, lors de la 252^e séance du Conseil de sécurité, que les Pays-Bas étaient « fermement décidés à rester fidèles au principe du plébiscite »; il a déclaré en même temps que son Gouvernement était aussi fermement déterminé à respecter cet autre principe suivant lequel « aucune des deux parties n'a le droit d'entraver la libre expression des mouvements populaires tendant à une organisation politique sur la base des principes de l'Accord de Linggadjadi ».

En fait, ces deux principes ne sont pas contradictoires, car le principe du plébiscite détermine la procédure par laquelle le principe de la libre expression des mouvements populaires doit se manifester. Cependant, selon toute apparence, le représentant des Pays-Bas est d'un autre avis en ce qui concerne le sens de l'expression « libre expression des mouvements populaires », car il a pris la défense de la procédure dont se sert actuellement le Gouvernement des Indes néerlandaises, dans la partie occidentale de Java et à Madoura, procédure qui est en contradiction absolue avec le principe du plébiscite auquel il s'est rallié.

J'espère sincèrement que le Conseil de sécurité étudiera avec soin ces graves questions soulevées

consideration by the Security Council. My people at this stage in their struggle call upon the assistance of the Security Council of the United Nations. I am certain that this call will be heeded by all men who believe in democracy, freedom and justice.

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): In my speech of 18 February [249th meeting] I have already explained the point of view of the Government of the USSR on the question under discussion. In that statement the USSR delegation gave an evaluation of the so-called *Renville* Agreement of 17 January 1948, and of the report of the Committee of Good Offices which we are discussing. I shall not repeat what has already been said on that report by the representative of the USSR in that first speech, and shall confine myself to making a few remarks, chiefly in connexion with the speeches since made by the representatives of the United States, the United Kingdom, the Indonesian Republic and others.

As has now become quite clear, the *Renville* Agreement is nothing but a screen behind which, with the collusion of the United States and a few other colonial powers, the Netherlands is taking steps to re-establish completely, or as completely as possible, the old colonial regime which existed in Indonesia during the lengthy period of Dutch domination there. No other evaluation of this *Renville* Agreement can be given.

As was expected, the representative of the United States praised this agreement and the work of the Committee of Three. He indicated that this agreement might be a possible basis for the settlement of political questions still outstanding between the Indonesian Republic and the Netherlands. He proposed that the report of the Committee of Good Offices, and hence the *Renville* Agreement, should be approved. The representative of the United Kingdom and, unfortunately, the representatives of some other States, spoke in the same spirit. The adoption of such a position by the representatives of these countries, and particularly the United States, does not astonish us. From the very beginning of the consideration of the question of the situation in Indonesia, it has been quite clear that the Netherlands is not alone in its adventure, and is being openly or surreptitiously supported by a number of other States, including the United States and the United Kingdom.

As I have already pointed out on 18 February, the United States has its own special interests in Indonesia. It has large investments in the Indonesian economy; it exploits the natural resources of Indonesia with the consent and blessing of the Netherlands, and undoubtedly to the mutual advantage of both States. It is also anxious to strangle the national liberation movement which has developed in Indonesia, for, from the point of view of the general political interests of the colonial Powers, every success achieved by the Indonesian people in its struggle for independence constitutes an additional blow to the whole colonial system. It is precisely for that reason that the speeches of some representatives, including Mr. Austin, the representative of the United States, have not at all surprised us.

The representative of the United States has stated [251st meeting], obviously in reply to the

par mon Gouvernement. Dans cette phase de sa lutte, le peuple que je représente demande l'assistance du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies. J'ai la certitude que cet appel sera entendu par tous les hommes qui croient en la démocratie, la liberté et la justice.

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Dans ma déclaration du 18 février [249^e séance], j'ai déjà exposé l'attitude du Gouvernement de l'URSS à l'égard de la question soumise à notre examen. Dans cette déclaration, la délégation de l'URSS a porté un jugement sur le prétendu Accord du *Renville*, signé le 17 janvier dernier, ainsi que sur le rapport qui nous avait été présenté par la Commission de bons offices. Je ne vais pas répéter ce que j'ai dit au sujet de ce rapport dans ma première déclaration. Je me bornerai à faire quelques remarques qui portent surtout sur les déclarations faites entre-temps par les représentants des États-Unis, du Royaume-Uni, de la République d'Indonésie et d'autres États.

Il est clair désormais que l'Accord du *Renville* ne constitue qu'un paravent derrière lequel les Hollandais, soutenus par les États-Unis ainsi que par certaines autres Puissances coloniales, entreprennent des mesures en vue de rétablir, intégralement ou dans une très grande partie, le régime colonial qui avait existé en Indonésie pendant la longue période de domination des Pays-Bas. On ne saurait interpréter autrement l'Accord du *Renville*.

Comme on pouvait s'y attendre, le représentant des États-Unis a fait l'éloge de cet accord et de l'œuvre accomplie par la Commission de bons offices. Il a affirmé que cet accord fournit une base d'entente permettant de régler les questions politiques qui séparent encore la République d'Indonésie et les Pays-Bas. Il a proposé d'approuver le rapport de la Commission de bons offices et donc aussi l'Accord du *Renville*. Le représentant du Royaume-Uni, et malheureusement d'autres représentants encore, ont également fait des déclarations dans ce sens. L'attitude adoptée par ces représentants, et notamment par celui des États-Unis, ne nous étonne point. Dès le début de l'examen de cette question, il était parfaitement clair que dans cette aventure les Pays-Bas n'étaient pas seuls et qu'un certain nombre de pays, notamment les États-Unis et le Royaume-Uni, les soutenaient soit ouvertement soit d'une façon déguisée.

J'ai déjà fait observer le 18 février que les États-Unis avaient des intérêts en Indonésie. Ils ont investi des sommes considérables dans l'économie de ce pays; ils utilisent les ressources naturelles de l'Indonésie, avec l'accord et la bénédiction des Pays-Bas, et sans doute au profit de cette dernière Puissance aussi bien qu'à leur propre profit; les États-Unis tiennent eux aussi à étouffer le mouvement de libération nationale qui se développe en Indonésie. Cela est conforme aux intérêts politiques de toutes les autres Puissances coloniales, car tout succès obtenu par le peuple indonésien dans sa lutte pour l'indépendance serait un échec de plus pour l'ensemble du système colonial. C'est bien pourquoi les déclarations de certains représentants, et notamment celles de M. Austin, représentant des États-Unis, ne nous ont causé aucune surprise.

Le représentant des États-Unis a déclaré [251^e séance], en répondant sans doute au repré-

statements by the representative of the USSR, that the charges levelled against the Netherlands and also the other countries supporting the Netherlands in this matter, do not frighten anyone in the Netherlands, in Indonesia or in other countries. All this makes it clear that the United States has no intention of retracting anything in regard to this question, and that it has adopted a definite and firm policy: to render the Netherlands all kinds of assistance and place the Indonesian Republic in a most difficult situation, forcing upon it the extremely harsh conditions which were imposed by the *Renville* Agreement.

It has been indicated here that the *Renville* Agreement might be a step forward, representing an achievement in the Indonesian people's struggle for freedom and independence. Such an assertion has no relation whatsoever to the facts, because the purpose of the *Renville* Agreement is different: not to help the Indonesian peoples in their struggle for independence, but, on the contrary, to suppress that struggle.

Reference has been made to the statement by the Queen of the Netherlands to the effect that the colonial system, or as she put it, "colonialism" is already dead. I shall not deal with that speech by the Queen of the Netherlands. We in the Security Council have hitherto paid no regard to kings and queens in our consideration of the various important political questions before us. But I cannot refrain from remarking that the statements made here in the Council and pretending to affirm that "colonialism is already dead" deserve some comment. The colonial system is indeed dying. It is dying before the eyes of the whole world. But the colonial Powers, including the Netherlands, the United States, the United Kingdom, Belgium and some others are attempting to inject medicines into this dying system in order artificially to sustain its existence. The struggle of the Indonesian peoples, like that of the other colonial peoples, may be made more difficult, but it cannot be stopped. The whole course of the development of world events, including events in the colonial countries, bears witness to the fact that the struggle of those peoples for their independence is acquiring an increasingly organized character.

It has often been asserted, and with particular emphasis by the representative of the United States, that the *Renville* Agreement constitutes an important achievement in the struggle of the colonial peoples for self-determination. Some go even further and assert that this agreement is an expression of the purposes and principles embodied in the Charter of the United Nations. Nothing, of course, is further from the truth than such assertions. The *Renville* Agreement, like the report of the Committee of Good Offices sanctioning it, is one of the most shameful documents ever prepared under the auspices of the United Nations. That document deserves to be preserved in some museum of the future as an illustration of the activity of the United Nations, and as a document bearing witness to the fact that some Member States of the United Nations, to promote their own colonial interests, adopted a policy which represents a betrayal of the vital national interests of the Indonesian people.

What do we observe in the process of the consideration of the report of the Committee of Three? The United States, a member of that Committee, praises Belgium and Australia and, incidentally, itself as well, for that Committee's alleged achieve-

ment de l'URSS, que les accusations formulées contre les Pays-Bas, ainsi que contre ceux qui les défendent, ne sauraient intimider personne, ni aux Pays-Bas, ni en Indonésie, ni ailleurs. Tout cela indique que les États-Unis n'ont pas l'intention de reculer dans cette question. Ils ont adopté une attitude très nette et très ferme qui consiste à aider par tous les moyens les Pays-Bas, à placer la République d'Indonésie dans la situation la plus difficile et à lui imposer des conditions aussi dures que possible, qui sont celles qu'énonce l'Accord du *Renville*.

On a voulu prétendre ici que l'Accord du *Renville* constituait un progrès et que c'était un succès remporté par le peuple indonésien dans sa lutte pour l'indépendance. Cette assertion ne correspond nullement à la réalité, car l'Accord du *Renville* a un tout autre but: au lieu d'aider les peuples d'Indonésie dans leur lutte pour l'indépendance, il vise à étouffer cette lutte.

On a cité ici une déclaration de la Reine des Pays-Bas selon laquelle le régime colonial ou, comme elle l'a dit elle-même, « le colonialisme », était mort. Je ne vais pas m'arrêter sur cette déclaration de la Reine des Pays-Bas. Jusqu'à présent, il n'a jamais encore été question de rois ou de reines lorsqu'il s'est agi d'examiner au Conseil de sécurité des problèmes politiques importants. Toutefois, j'estime que les observations qu'on a faites ici à propos de l'assertion selon laquelle le « colonialisme était mort », méritent d'être commentées. Il est exact que le régime colonial est en train de mourir. Le monde entier peut s'en rendre compte. Mais les Puissances coloniales, notamment les Pays-Bas, les États-Unis, le Royaume-Uni, la Belgique et d'autres encore, tentent d'injecter à ce régime moribond des remèdes qui prolongeraient artificiellement sa vie. On peut opposer des obstacles à la lutte menée par les peuples d'Indonésie ainsi que par les autres peuples coloniaux, mais on ne saurait l'arrêter. Les événements dans le monde, et en particulier dans les pays coloniaux, montrent que la lutte menée par ces peuples pour leur indépendance devient de plus en plus organisée.

On affirme souvent, et le représentant des États-Unis a tenu à le souligner tout particulièrement, que l'Accord du *Renville* est une grande victoire remportée par les peuples coloniaux dans leur lutte pour le droit de disposer d'eux-mêmes. Certains sont allés plus loin, en affirmant que cet accord répond aux buts et aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Bien entendu, rien n'est plus éloigné de la vérité que les assertions de ce genre. L'Accord du *Renville*, ainsi que le rapport de la Commission de bons offices qui a approuvé cet accord, est l'un des documents les plus déshonorants qu'on ait jamais rédigés sous le couvert de l'Organisation des Nations Unies. Ce document mérite d'être exposé au futur musée des Nations Unies, où il témoignera de la façon dont certains États Membres de l'Organisation des Nations Unies ont trahi les intérêts vitaux du peuple indonésien pour servir leurs propres intérêts coloniaux.

A quoi assistons-nous au cours de l'examen du rapport du Comité des trois? Les États-Unis, qui font partie de ce Comité, décernent des louanges à la Belgique et à l'Australie, et s'en décernent à eux-mêmes, pour les bons résultats qu'aurait

ments. Belgium praises the United States and Australia, and incidentally itself. Australia addresses compliments to the United States and Belgium, and incidentally also to itself. All together, they do nothing but praise themselves and exchange mutual compliments.

We never entertained the slightest illusion as to the possible results of this Committee's work, because from the very beginning of its activity, nay more, from the very time when the Indonesian question was first considered in the Security Council in July and August 1947, it was already quite clear that the Indonesians had nothing to count on in the way of assistance from this Committee, and that the Committee would do everything in its power to tie the noose tighter round the neck of the Indonesian people and to hand them over to the Dutch militarists.

It is, therefore, no accident that the representative of France [251st meeting], speaking of the Committee's report and evidently feeling that everything is not quite in order, exhorts us to avoid a general discussion here of the question as to who got most and who got least out of the *Renville* Agreement, and who got nothing at all. That is a very characteristic attitude. It would, of course, be very easy to consider the report of the Committee and the *Renville* Agreement without asking ourselves who got everything out of it that he wanted, and who got nothing, who was the victor in these negotiations and who the vanquished. If the Committee's report is discussed in that way, the spirit of conciliation, about which so much is said here, will certainly be created. The representative of the Netherlands is particularly fond of talking about that. If the report is discussed in that way, a spirit of complete conciliation or, to use another word which is sometimes applied here, of compromise, will, of course, be created. But to act in that way would be to act contrary to the obligations imposed on the Security Council in connexion with the situation which has arisen in Indonesia. Other States may perhaps think it appropriate to proceed in that way, but the USSR does not consider it possible to associate itself with actions of that kind. The USSR delegation considers it necessary to give the *Renville* Agreement, and with it the report of the Committee of Three, the evaluation which those documents really deserve, and to call things by their proper names.

Today we have heard a statement by the representative of the Indonesian Republic. It is no longer merely a matter of anxiety concerning the *Renville* Agreement, or even concerning its implementation. That statement, supported as it is by convincing facts, shows that before the ink of the signatures of the Netherlands representatives on these agreements has had time to dry, the Netherlands has already begun unilateral action without any regard whatsoever for the Indonesians, and has flagrantly violated, in a way calculated to serve its own interests, even this Agreement which subjects the Indonesian Republic to such servitude. The Agreement mentions a plebiscite, but the Netherlands ignores the question of a plebiscite. The Netherlands authorities are unilaterally appointing to posts of major and minor importance their puppets who have long been subservient to them; and they are now acting in western Java as they have long acted in the eastern area of Indonesia which is not a part of the Indonesian Republic. We are aware that the Netherlands boasts of having established in Java

obtenus le Comité des trois. La Belgique fait l'éloge des États-Unis et de l'Australie, et, par la même occasion, son propre éloge. L'Australie fait des compliments aux États-Unis, à la Belgique et à elle-même. Tous ne font que se louer et se complimenter mutuellement.

Nous n'avons jamais eu d'illusions quant aux résultats possibles des travaux de ce Comité. En effet, dès le début de ces travaux, et même dès le début de l'examen de la question indonésienne au Conseil de sécurité, c'est-à-dire dès juillet et août 1947, il était clair que les Indonésiens ne pourraient pas compter sur l'assistance de ce Comité et que celui-ci ferait tout son possible pour serrer davantage le nœud qui étouffe le peuple indonésien et pour livrer ce peuple aux militaristes néerlandais.

Par conséquent, ce n'est pas par hasard que, parlant du rapport de ce Comité, le représentant de la France [251^o séance], qui semble s'être rendu compte que la situation était loin d'être satisfaisante, nous ait invités à ne pas essayer d'établir quels sont ceux qui ont retiré le plus d'avantages de l'Accord du *Renville*, quels sont ceux qui en ont le moins profité et quels sont ceux qui n'ont rien reçu du tout. C'est là une attitude très caractéristique. Bien entendu, il serait très facile d'étudier le rapport du Comité et l'Accord du *Renville* sans se demander quels sont ceux qui ont obtenu tout ce qu'ils désiraient et quels sont ceux qui n'ont rien obtenu du tout, quelle est la partie pour laquelle ces pourparlers ont été une victoire et quels sont les vaincus. Certes, en examinant le rapport du Comité de cette manière-là, on pourrait créer cet esprit de conciliation qu'on se plaît tellement à invoquer ici. C'est surtout le représentant des Pays-Bas qui aime à en parler. Il n'y a pas de doute qu'en examinant le rapport de cette manière-là, on pourrait créer cet esprit de conciliation, ou de compromis comme on dit encore. Mais, en agissant de la sorte, le Conseil de sécurité manquerait à ses obligations en ce qui concerne la situation en Indonésie. Peut-être les autres États jugent-ils opportun d'adopter cette attitude; mais quant à l'URSS, elle ne peut s'y associer. La délégation de l'URSS estime qu'il faut porter sur l'Accord du *Renville*, et donc aussi sur le rapport du Comité des trois, le jugement que ces documents méritent, et qu'il faut appeler les choses par leur nom.

Vous avez entendu aujourd'hui une déclaration du représentant de la République d'Indonésie. Il ne s'agit plus seulement de nervosité en ce qui concerne l'Accord du *Renville*, ou même en ce qui concerne sa mise en application. Cette déclaration, qui s'appuie sur des faits précis, montre que les Pays-Bas se sont déjà engagés dans la voie des actions unilatérales, alors que l'encre de leur signature n'a pas eu le temps de sécher au bas de l'Accord du *Renville*. Ils ne tiennent aucun compte des Indonésiens et, afin de servir leurs propres intérêts, violent sans cesse cet accord qui, pourtant, impose des conditions très dures à la République d'Indonésie. L'accord prévoit un plébiscite, mais les Hollandais passent outre; ils nomment arbitrairement aux postes administratifs importants ou non, des gens qui, depuis longtemps déjà, sont à leur service. Dans l'ouest de Java, ils se conduisent comme ils se sont conduits pendant longtemps: dans les régions orientales de l'Indonésie qui ne font pas partie de la République indonésienne. On sait que les Hollandais se vantent d'avoir établi à Java un régime qui

the semblance of a democratic system. In actual fact, however, there can be no question of a democratic system, because the Netherlands is afraid to give the Indonesian people any opportunity to express more or less freely their feelings, their opinions and their aspirations on the basic questions connected with the building of a national State in Indonesia.

The statement by the representative of the Indonesian Republic is an alarm signal. It shows that even this agreement, concluded at the expense of the vital national interests of the Indonesian people, is, as I have already pointed out, merely a screen. Under cover of this screen the Netherlands, supported by the United States, the United Kingdom and a few other countries, does as it sees fit and plans to continue doing so in the future with complete impunity.

The Security Council cannot tolerate such a situation if it really desires to fulfil its high function and to protect the interests of a people which is the victim of aggression.

Mr. van Kleffens stated [252nd meeting] that he could not agree with a single word or sentence in the USSR representative's speech, meaning the speech made on 17 January. I must say in answer to the Netherlands Government that this statement is a very great compliment to the representative of the USSR. It only confirms the correctness of the position taken from the very beginning by the USSR with regard to this question. Mr. van Kleffens also stated that he was grateful for the statements made by the representative of the United States and the representatives of some other countries, who had spoken, Mr. van Kleffens declared, in a spirit of compromise. This is also a very characteristic statement.

We are considering today a draft resolution submitted by the representative of Canada. From what I have already said about the position of the Government of the USSR with regard to this question, it should be clear that we cannot accept that draft resolution, since to accept it would mean to approve all the steps the Netherlands has taken in Indonesia, and would give our sanction to the *Renville* Agreement, which imposes conditions of servitude on the Indonesian Republic. I therefore consider the Canadian draft resolution completely unacceptable.

The Colombian and Australian amendments do not substantially alter that draft resolution. The basic content of the draft resolution remains unchanged. But it is quite characteristic that even these amendments, which do not alter the sense of the Canadian resolution, are unacceptable not only to the authors of the draft resolution, but to the Netherlands. Any allusion in statements or amendments to the idea that the Committee of Three should have some kind of voice in the negotiations between the Netherlands and the Indonesian Republic is decisively rejected by the Netherlands. The representative of the Netherlands has spoken decisively against even these hopelessly weak, inadequate and unsatisfactory Colombian and Australian amendments, and was immediately supported by a number of other States.

I cannot end this short statement without pointing out that in the statements of some representatives in the Security Council one dominating

serait, dans une certaine mesure, démocratique. Mais en réalité, ce régime n'a rien de commun avec la démocratie. En effet, les Hollandais ont peur de permettre au peuple indonésien d'exprimer plus ou moins librement ses aspirations, ses désirs et ses opinions en ce qui concerne les problèmes essentiels de l'organisation d'un État national en Indonésie.

La déclaration du représentant de la République d'Indonésie est un signal d'alarme. Elle indique que cet accord, qui pourtant fait bon marché des intérêts vitaux du peuple indonésien, n'est lui-même — comme je l'ai déjà dit — qu'un simple paravent. Derrière ce paravent, les Hollandais, soutenus par les États-Unis, par le Royaume-Uni et par certains autres États, agissent comme bon leur semble, en toute impunité, et comptent agir de même à l'avenir.

Le Conseil de sécurité ne devrait pas tolérer cette situation, pour peu qu'il tienne à remplir sa haute mission et à défendre les intérêts d'un peuple qui est victime d'une agression.

M. van Kleffens a déclaré [252^e séance] que pas un seul mot, pas une seule phrase de l'intervention du représentant de l'URSS, en date du 17 janvier, n'était acceptable pour lui. Je dois répondre au représentant des Pays-Bas que sa déclaration constitue un véritable compliment à l'adresse du représentant de l'URSS. Elle ne fait que confirmer le bien-fondé de l'attitude que l'URSS avait adoptée dès le début à l'égard de cette question. En même temps, M. van Kleffens a exprimé sa reconnaissance aux représentants des États-Unis ainsi qu'à certains autres orateurs qui s'étaient prononcés, selon lui, en faveur d'un compromis. Cette déclaration est elle aussi tout à fait caractéristique.

Nous examinons aujourd'hui le projet de résolution introduit par le représentant du Canada. La déclaration que j'ai faite sur l'attitude adoptée par le Gouvernement de l'URSS à l'égard de l'ensemble de cette question indique clairement que nous ne pouvons pas accepter ce projet de résolution. En effet, en l'adoptant, nous approuverions toutes les mesures que les Pays-Bas ont prises en Indonésie, et nous donnerions notre sanction à l'Accord du *Renville* qui impose à la République d'Indonésie des conditions de servitude. Aussi je considère le projet de résolution canadien comme tout à fait inacceptable.

Les amendements présentés par les délégations de la Colombie et de l'Australie ne changent au fond rien à ce projet de résolution. La substance de ce projet de résolution reste inchangée. Mais il est tout à fait caractéristique que ces amendements, qui pourtant ne changent rien au sens du projet de résolution canadien, paraissent inacceptables aux auteurs de ce projet aussi bien qu'aux Hollandais. Chaque fois que, dans une intervention ou dans un amendement, on suggère que le Comité des trois devrait participer, d'une façon ou d'une autre, aux pourparlers entre les Pays-Bas et la République d'Indonésie, les Pays-Bas s'y opposent catégoriquement. Le représentant des Pays-Bas s'est même opposé avec énergie auxdits amendements présentés par la Colombie et l'Australie quoiqu'ils fussent tout à fait anodins et insuffisants; d'ailleurs, un certain nombre d'États ont aussitôt appuyé le représentant néerlandais.

En terminant ma brève intervention, je ne peux m'empêcher de vous faire observer ce qui suit: dans les déclarations que certains représentants

thought is evident: that the Security Council should express satisfaction with the *Renville* Agreement and the report of the Committee of Three. They tell us that it could have been worse, and that it is good that even this Agreement has been concluded. The same thoughts are apparent in the speeches of the representatives of the Committee of Good Offices, and in particular in those of its Chairman. The Committee openly boasts of the results of its work, although it has no justification for doing so. I cannot help remembering in this connexion some words of the famous American humourist Mark Twain, who said that some hens, when they lay a quite ordinary egg, set up as big a cackle as if they had laid a small planet. Mark Twain was a wise man. We should do well to remember him even at this meeting of the Security Council.

Mr. TSIANG (China): I have already given my appraisal of the *Renville* Agreement in my previous statement to the Security Council [251st meeting]. In the considered opinion of the Chinese delegation, the Indonesian Republic did not receive a square deal under that truce Agreement [document S/649, appendix XI]. From the point of view of the political principles which served as its basis, my delegation is of the opinion that the settlement is, on the whole, fair and constructive.

I do not wish to continue my statement this morning in that vein, partly because some of my colleagues have wisely cautioned me not to spend the time of the Security Council in calculating which side is giving more concessions. That line of thought is not helpful and does not lead to any constructive result. Another reason why I do not propose to continue along that line is that at this particular moment I am worried not so much about the background of the *Renville* Agreement as about its future.

As I stated on the previous occasion, there are two possible sources of danger in regard to the future. One is this very matter of new political entities coming up before the plebiscite takes place. This morning we have heard a statement by the representative of Indonesia. I feel that it was a very grave statement, and I hope that the representative of the Netherlands will give us a full reply to it, together with definite assurances regarding the future. If what the representative of Indonesia has said is true, it is a clear case of violation of the *Renville* Agreement.

I also wish to note in passing that the stand taken by the representative of Indonesia on this matter is perfectly sound. The Indonesian Government does not say that there should not be a separate State of West Java or Madura; it says that if such separate States should arise, it must be the result of a plebiscite, and that such political entities should not be *faits accomplis* before the plebiscite. I cannot see how the Security Council can fail to support the representative of Indonesia in the stand that he and his Government have taken. Therefore, I very much hope that the representative of the Netherlands, in the course of his reply, will give definite assurances to the Security Council in regard to this matter; otherwise we may as well stop our proceedings at this point.

ont faites au Conseil de sécurité, on perçoit une idée dominante, à savoir que le Conseil de sécurité devrait se déclarer satisfait de l'Accord du *Renville* ainsi que du rapport présenté par le Comité des trois. On nous dit que la situation aurait pu être pire encore et qu'il faut s'estimer heureux que cet accord-là, au moins, ait été conclu. Les représentants de la Commission de bons offices, et notamment le Président de la Commission, ont exprimé la même idée dans leurs déclarations. Le Comité n'hésite pas à se vanter des résultats de ses travaux, alors qu'il n'a aucune raison de le faire. A ce propos, je ne puis m'empêcher de vous rappeler les paroles de Mark Twain, le célèbre humoriste américain, qui a dit que certaines poules, lorsqu'elles ont pondu un œuf, se mettent à caqueter comme si elles avaient pondu une petite planète. C'était un sage, ce Mark Twain. Il n'est pas inutile de le citer à la présente séance du Conseil de sécurité.

M. TSIANG (Chine) (traduit de l'anglais): J'ai déjà fait connaître mon opinion sur l'Accord du *Renville* dans les déclarations que j'ai faites antérieurement au Conseil de sécurité [251^e séance]. Selon l'avis de la délégation chinoise, la République d'Indonésie n'a pas été traitée de façon équitable dans cet accord de trêve [document S/649, annexe XI]. Du point de vue des principes politiques qui ont servi de base à cet accord, ma délégation estime que ce genre de règlement est dans l'ensemble équitable et constructif.

Je ne tiens pas à prolonger ce matin ma déclaration dans ce sens, d'abord parce que certains de mes collègues m'ont, à juste titre, recommandé de ne pas faire perdre de temps au Conseil de sécurité en cherchant à déterminer quelle partie fait le plus de concessions. Cette manière de procéder est inutile et ne conduit à aucun résultat constructif. D'autre part, je n'ai pas l'intention de continuer dans cette voie pour une autre raison, à savoir qu'actuellement ce qui m'inquiète, ce n'est pas tant les faits qui ont précédé l'Accord du *Renville* que le sort futur de cet accord.

Comme je l'ai déjà déclaré antérieurement, on peut envisager pour l'avenir deux sources possibles de danger: l'une étant la question même de ces nouvelles entités politiques qui se manifestent avant même que le plebiscite n'ait eu lieu. Ce matin, nous avons entendu une déclaration du représentant de l'Indonésie. J'estime que cette déclaration est extrêmement grave et j'espère que le représentant des Pays-Bas y répondra de façon détaillée et nous donnera des assurances précises pour l'avenir. Si ce que le représentant de l'Indonésie a déclaré est exact, il s'agit là d'une violation flagrante de l'Accord du *Renville*.

Je tiens également à faire remarquer, en passant, que l'attitude prise par le représentant de l'Indonésie à ce sujet est parfaitement raisonnable. Le Gouvernement de l'Indonésie ne dit pas qu'il ne doit pas y avoir des États séparés de la partie occidentale de Java et de Madura; il dit que, s'il doit y avoir de tels États séparés, cela doit résulter d'un plebiscite, et que de telles entités politiques ne doivent pas être des faits accomplis avant le plebiscite. Je ne vois pas comment le Conseil de sécurité pourrait ne pas appuyer le représentant de l'Indonésie dans l'attitude que celui-ci et son Gouvernement ont adoptée. J'espère donc que le représentant des Pays-Bas donnera, dans sa réponse, des assurances précises au Conseil de sécurité à ce sujet; sinon, nous pourrions aussi bien arrêter nos débats à leur stade actuel.

As I stated the last time I spoke, that is one source of my worry, namely, the possibility that new political entities or separatist movements might arise before the plebiscite takes place.

The last time I spoke I also stated that I was worried about differences in the interpretation of the *Renville* Agreement. I reminded the members of the Security Council that the war in Indonesia last summer came after a political agreement had been signed, and that the war came because of differences in the interpretation of that agreement. We now have another agreement. Although this agreement was arrived at with the aid of the Committee of Good Offices, its legal status is the same as that of the Linggadjadi Agreement. If differences in the interpretation of the Linggadjadi Agreement could upset all previous hopes and calculations, we might find ourselves in the same situation as to the *Renville* Agreement.

The last time I spoke I proposed that we should have before us two possible types of amendments to the draft resolution submitted by the representative of Canada. I suggested that we might well incorporate the idea first suggested, if I remember correctly, by Mr. Justice Kirby [247th meeting], that the Committee of Good Offices should have the right to make positive suggestions to the two parties and also to publish such suggestions. I supported that idea. At the time, I stated that, although I was not submitting an amendment to the Security Council, I might do so at a later time. The other idea suggested was to strengthen the draft resolution by incorporating a clause on arbitration in case of differences in the interpretation of the *Renville* Agreement.

Since the time I made my statement several other members of the Security Council have spoken. On the idea of arbitration I found no support. On the contrary, serious juridical objections were raised. In the interest of harmony, I dropped that suggestion of arbitration.

In regard to the other suggestion of mine—to empower the Committee of Good Offices to make positive suggestions, and to publish such suggestions—I find that the Australian representative has presented such an amendment; and we were told this morning by the President that such amendment could not be put to a vote unless requested by a member of the Security Council. The substance of the amendment presented by the representative of Australia is in perfect accordance with my own line of thought. But, during our discussions, several representatives have pointed out that it is within the power of the Committee of Good Offices to determine its own procedure. There is no rule or resolution passed by the Security Council which prevents the Committee from adopting the procedure which Mr. Justice Kirby suggested.

Other representatives, if I remember correctly, particularly the representatives of the United Kingdom and of France, thought that the idea was a good idea; that the Committee might well use that procedure, but that it was unnecessary for the Security Council to incorporate that idea in an amendment. I think there is a great deal

Ainsi que je l'ai déclaré, j'ai un autre sujet de préoccupation: la possibilité de voir survenir de nouvelles entités politiques ou de nouveaux mouvements séparatistes avant que le plébiscite n'ait eu lieu.

La dernière fois que j'ai pris la parole, j'ai également déclaré que je m'inquiétais des divergences qui pourraient survenir dans l'interprétation de l'Accord du *Renville*. J'ai rappelé aux membres du Conseil de sécurité que la guerre avait éclaté en Indonésie l'été dernier après la signature d'un accord politique et que cette guerre était survenue à la suite de divergences dans l'interprétation de cet accord. Nous nous trouvons maintenant en présence d'un autre accord. Bien que nous soyons parvenus à ce nouvel accord avec l'aide de la Commission de bons offices, du point de vue juridique son statut est identique à celui de l'Accord de Linggadjadi. Si des divergences dans l'interprétation de l'Accord de Linggadjadi ont pu anéantir tous les espoirs et tous les projets que l'on avait pu concevoir, nous pourrions bien nous retrouver dans la même situation en ce qui concerne l'Accord du *Renville*.

La dernière fois que j'ai pris la parole, j'ai proposé d'étudier les deux types possibles d'amendement au projet de résolution soumis par le représentant du Canada. J'ai proposé d'y incorporer l'idée qui avait d'abord été suggérée, si mes souvenirs sont exacts, par M. Kirby [247^e séance], à savoir que la Commission de bons offices devait avoir le droit de faire des suggestions positives aux deux parties, et également le droit de publier ces suggestions. J'ai défendu cette idée, et j'ai déclaré à cette époque que, si je ne présentais pas un amendement au Conseil de sécurité, je me réservais du moins la possibilité de le faire ultérieurement. L'autre suggestion consistait à renforcer le projet de résolution en y incorporant une clause prévoyant un arbitrage en cas de divergences dans l'interprétation de l'Accord du *Renville*.

Depuis que j'ai fait cette déclaration, plusieurs autres membres du Conseil de sécurité ont pris la parole. J'ai constaté que cette idée d'arbitrage ne recevait aucun appui. Au contraire, on m'a opposé de sérieuses objections juridiques. Pour assurer l'harmonie au sein du Conseil, j'ai donc renoncé à cette proposition d'arbitrage.

A propos de mon autre suggestion, qui visait à donner à la Commission de bons offices le droit de faire des propositions positives et de les publier, j'ai constaté que le représentant de l'Australie avait présenté un amendement de ce genre, et le Président nous a déclaré ce matin qu'un tel amendement ne pouvait être mis aux voix qu'à la demande d'un membre du Conseil de sécurité. La substance de l'amendement soumis par le représentant de l'Australie concorde exactement avec ma manière de penser; mais, pendant nos débats, plusieurs représentants ont fait observer que la Commission de bons offices est libre de déterminer elle-même sa procédure. Il n'existe aucun règlement ni aucune résolution adoptés par le Conseil de sécurité qui empêchent la Commission de se conformer à la procédure que M. Kirby a proposée.

D'autres représentants, et en particulier, si j'ai bonne mémoire, les représentants du Royaume-Uni et de la France, pensaient que l'idée était bonne, que la Commission pourrait très bien appliquer cette procédure, mais qu'il était inutile que le Conseil de sécurité fit figurer cette idée dans un amendement. Je pense que les déclara-

to what these representatives stated, and therefore I think that the Australian amendment might well go without a vote here. Unless there should be a challenge to that idea, I would not sponsor that amendment. If it is challenged, then I would push that matter to a vote.

There is another amendment before the Security Council which was presented by the Colombian delegation. Personally, I should like to see that amendment adopted. It does not differ materially from the Canadian draft resolution. It slightly enlarges the power, and particularly the prestige, of the Committee of Good Offices. I think the amendment goes in the right direction, and it will have the support of my delegation. However, in the interest of harmony, if that amendment should fail of passage in the Security Council, my delegation would vote for the Canadian draft resolution.

Mr. VAN KLEFFENS (Netherlands): I am grateful to the Security Council for giving me the opportunity to speak today in spite of the somewhat advanced hour, and, with the President's permission, I should like to begin by giving the Security Council a completely factual statement with regard to what this West Java Conference is about, of which the representative of Indonesia has made so much this morning.

I expected, after the references the representative of Indonesia made here last week [252nd meeting] to this conference, that it might be brought up again, and I therefore asked for some information, which is as follows. The West Java Conference which is now being held is the third of a series of what I think can best be described as private—in other words, completely informal and unofficial—political conferences. The first met from 12 October to 19 October, and the second from 15 December to 20 December. The second conference, which consisted of representatives holding widely divergent views, decided to hold the third conference, which is apparently meeting at present.

This development—and this is a very important point—has taken place in its entirety outside of any participation and direct or indirect interference or pressure on the part of the Netherlands Indies Government, whilst the presence of Republican representatives is in itself sufficient proof, it seems to me, of the very diversified and impartial composition of the conference.

The Netherlands Indies authorities have informed me that they feel very strongly that, most especially in the light of paragraph 2 of the principles forming an agreed basis for the political discussions accepted at the fourth meeting of the Committee of Good Offices with the parties on 17 January 1948, which are set forth in appendix XIII of the report of the Committee of Good Offices, the Netherlands Indies authorities do not have the right, let alone the duty, to suppress or thwart this conference of representatives of the whole population of a given area. Any such attempt would be a departure from their attitude of aloofness and impartiality, and would constitute a siding with the Republic of Indonesia against people who want autonomy very strongly and honestly. For let it be remembered that healthy and spontaneous nationalism is not synonymous with the Republic. Consider, for example, East

tions de ces représentants sont très pertinentes et que, par conséquent, l'amendement proposé par l'Australie pourrait être présenté, sans qu'il soit nécessaire de le mettre aux voix. Si personne ne conteste cette idée, je trouve inutile de présenter cet amendement. Si par contre l'idée est contestée, j'insisterai alors pour que cet amendement soit mis aux voix.

Le Conseil de sécurité est également saisi d'un autre amendement présenté par la délégation de la Colombie. J'aimerais, pour ma part, le voir adopter. Il ne diffère pas de façon substantielle du projet de résolution présenté par le Canada. Il donne à la Commission de bons offices des pouvoirs légèrement plus étendus et, en particulier, rehausse son prestige. Je pense que cet amendement est pertinent et qu'il recevra l'appui de ma délégation. Toutefois, dans l'intérêt de l'harmonie qui doit régner ici, si cet amendement était rejeté par le Conseil de sécurité, ma délégation voterait en faveur du projet de résolution canadien.

M. VAN KLEFFENS (Pays-Bas) (*traduit de l'anglais*): Je suis reconnaissant au Conseil de sécurité de me donner la possibilité de prendre aujourd'hui la parole. Malgré l'heure tardive, et avec la permission du Président, je voudrais commencer par donner au Conseil de sécurité un récit circonstancié en ce qui concerne la Conférence de l'ouest de Java dont le représentant de l'Indonésie a tant parlé ce matin.

Je m'attendais, après l'allusion à cette conférence faite ici par le représentant de l'Indonésie la semaine dernière [252^e séance], à ce que cette question soit de nouveau soulevée; je me suis donc procuré les renseignements que voici à ce sujet. La Conférence de l'ouest de Java, qui a lieu actuellement, est la troisième d'une série de conférences politiques que l'on peut qualifier de privées, autrement dit de conférences ne présentant aucun caractère officiel. La première a eu lieu du 12 au 19 octobre, la deuxième du 15 au 20 décembre. La deuxième conférence, à laquelle assistaient des représentants d'opinions tout à fait divergentes, a décidé la convocation d'une troisième conférence qui a lieu actuellement.

Cette initiative — et ceci est très important — a été prise sans aucune participation, sans aucune ingérence ou pression directe ou indirecte de la part du Gouvernement des Indes néerlandaises, et la présence des représentants de la République d'Indonésie est en elle-même une preuve suffisante, me semble-t-il, de la composition diverse et impartiale de cette conférence.

Les autorités des Indes néerlandaises m'ont informé que, notamment en vertu du paragraphe 2 des principes qui constituent la base reconnue des débats politiques acceptée par les parties lors de la quatrième séance de la Commission de bons offices le 17 juin 1948, principes qui figurent à l'annexe XIII du rapport de la Commission de bons offices, elles étaient convaincues qu'elles n'avaient pas le droit, pour ne pas dire qu'il s'agissait là d'un devoir, d'interdire ou d'empêcher cette conférence de représentants de l'ensemble de la population d'une région donnée. Toute tentative de ce genre serait se départir de l'attitude réservée et impartiale qu'elles ont adoptée, et équivaldrait à prendre parti, pour la République d'Indonésie, contre le peuple qui souhaite ardemment et sincèrement l'autonomie. Qu'il me soit permis de le rappeler, le nationalisme sain et spontané n'est pas synonyme de république.

Indonesia, now recognized by the Republic itself as a sister State-to-be in the future federation.

Nor are the Netherlands Indies authorities prepared, pending the elaboration of political settlement with the Republic and the holding of plebiscites to come thereafter, to interfere with the political life of the people, or to bring it forcibly to a standstill. Any such course of action would be alien to elementary requirements of democratic development.

It may interest the Security Council to hear that, without any part being played by Netherlands Indies authorities, the present West Java Conference consists of fifty-three Indonesians elected by the people; and thirty-five members, consisting of fourteen Indonesians, ten Dutchmen—all private people—eight Chinese and three Arabs, designated by common agreement of the preparatory committee of the Conference and by various political and social organizations, and not, I must stress again, by the Netherlands Indies authorities. Finally, there are the twelve members of the preparatory committee itself, designated by the previous West Java Conference, and not by the Netherlands East Indies Authorities. Altogether there are one hundred members.

The plans to have elected members, and, in juxtaposition, designated members, were prompted by the Conference, not by us, and by the wish to have both local representatives and representatives of a more general and functional nature.

I would ask the Security Council: Is it possible to deal with a matter of this complexity without proper preparation and study? Local knowledge is essential. The Security Council has its Committee of Good Offices on the scene; the Committee of Good Offices has its observers, who are also on the scene. That is the place, it seems to me, where this question should be ironed out. I do not think that anyone can pronounce an off-hand judgment on such delicate and complicated matters.

The Indonesian Republic, according to the statement we heard this morning, apparently wants no other utterance on the part of the population except through plebiscites. But surely, if point 2 of appendix XIII of the report of the Committee of Good Offices has any meaning at all, surely then we of the Netherlands should not, and cannot be expected, to stifle in the meantime all political life in the region where we now have the obligation to guarantee freedom of popular expression because we are pledged to do so.

There were, in the declaration made by the representative of Indonesia, certain statements of fact which I cannot leave unchallenged. Mr. Sastroamidjojo said that thousands of residents of West Java already have been compelled to evacuate. There has been nothing of the kind. I should be very happy if this question were put to the observers on the spot, because I know what they would report and I should be glad to have that report.

Then he said that most of the leaders of the popular movements were either still detained in gaol by the Netherlands East Indies Government

Pensez, par exemple, à la partie orientale de l'Indonésie, que la République elle-même reconnaît maintenant comme devant constituer une nation sœur au sein de la future fédération.

Les autorités des Indes néerlandaises ne sont pas disposées — en attendant l'élaboration d'un règlement politique avec la République et le plébiscite qui doit avoir lieu — à s'ingérer dans la vie politique du peuple ou à paralyser celle-ci. Ce genre d'action serait contraire aux principes élémentaires de la démocratie.

Le Conseil de sécurité trouvera peut-être intéressant d'apprendre que, sans aucune participation de la part des autorités des Indes néerlandaises, la présente Conférence de l'ouest de Java comprend cinquante-trois Indonésiens élus par le peuple et trente-cinq membres parmi lesquels quatorze Indonésiens, dix Hollandais — tous simples particuliers — huit Chinois et trois Arabes, désignés d'un commun accord par la Commission préparatoire de la Conférence et par diverses organisations politiques et sociales, et non pas, je dois encore le souligner, par les autorités des Indes néerlandaises. Enfin il y a douze membres de la Commission préparatoire elle-même, désignés par la précédente Conférence de l'ouest de Java et non pas par les autorités des Indes néerlandaises. Le nombre total des membres s'élève à cent.

La méthode qui consiste à avoir à la fois élu et désigné des membres a été inspirée, non pas par nous, mais bien par la Conférence, et elle a été adoptée pour répondre au désir de réunir à la fois des représentants locaux et des représentants ayant un caractère plus général et qui soient plus particulièrement qualifiés.

J'aimerais poser une question au Conseil de sécurité: Est-il possible de traiter un problème ayant cette complexité sans la préparation et les études appropriées? Une connaissance détaillée des circonstances est essentielle. Le Conseil de sécurité a sur place sa Commission de bons offices; la Commission de bons offices a ses observateurs qui sont également sur place, et c'est sur les lieux que, me semble-t-il, cette question doit être résolue. Je ne pense pas que l'on puisse prononcer un jugement sommaire sur une question aussi délicate et aussi complexe.

La République d'Indonésie semble, d'après les déclarations que nous avons entendues ce matin, ne désirer comme mode d'expression de la volonté populaire que les plébiscites. Mais certes, si ce paragraphe 2 de l'annexe XIII du rapport de la Commission de bons offices a une signification quelconque, on ne peut ni ne doit s'attendre à ce que nous, Hollandais, étouffions, dans l'intervalle, toute vie politique dans cette région où nous devons garantir la liberté d'expression du peuple parce que nous nous y sommes engagés.

La déclaration faite par le représentant de l'Indonésie comporte certains faits que je dois relever. M. Sastroamidjojo a déclaré que des milliers de résidents de la partie occidentale de Java avaient déjà été mis dans l'obligation d'évacuer la région. Or, cela est inexact. J'aimerais bien que cette question fût posée aux observateurs sur place, parce que je sais ce qu'ils répondraient et je serais heureux d'avoir ici leur rapport.

Ensuite le représentant de la République d'Indonésie a déclaré que la plupart des chefs des mouvements populaires étaient encore, soit détenus

or already expelled from West Java and prohibited from returning. There are no more political prisoners in that region; there are only people who have been found guilty of ordinary criminal offences. I want to give the Security Council the full picture, just as it is, favourable or unfavourable. I would add that the only basis for that statement is that certain elements who made trouble there from a political point of view were sent across the demarcation line some time ago and have been asked not to return.

It was said that there was martial law. That is a half-truth. There is martial law, but there is martial law for our troops and for our troops only, not for the population. Citizens, the ordinary civilian elements, are subject to the ordinary courts, not to military courts. Temporary courts-martial have no jurisdiction in the case of civilians; and, to give the Council an illustration, the perpetrators of the attack with hand-grenades in Batavia in December 1947 have appeared before a civilian judge and not before the court-martial. As I said, only the troops are subject to martial law, but not the population.

Mr. Sastroamidjojo said that Banten was not represented, being the extreme west of Java. Apart from the fact that racially there are certain differences between Banten and the rest of West Java, there are four representatives of Banten in the conference that is being held now.

It was further stated that there was no response from the population. The fact is that it originated in the population.

It was said that there was opposition to the West Java autonomy movement. Certainly there was opposition, and the conference, being a very liberally-minded conference, has seen fit to give a place to Republicans in the conference itself.

We definitely want to have a free plebiscite, because we have accepted the proposition that there should be plebiscites; but they should be truly free and not on the basis of preliminary suppression of genuine popular movements.

Just as we stand by plebiscites, we stand by the agreed principle that there should be no suppression of public opinion and freedom of expression. It is interesting, and this is my last remark with regard to this matter, that Mr. Sastroamidjojo said that "these separatist movements started only after the occupation by the Netherlands troops." That is perfectly true in the sense that it is not a reflection on our occupation, but on the fact that under the Republic there was no freedom of expression, but repression and intimidation, for these people who wanted autonomy. If the question is asked of the Committee of Good Offices and their observers on the spot, that is precisely what they will have to report.

With this I take leave of the statement made on

en prison par le Gouvernement des Indes néerlandaises, soit déjà expulsés de la partie occidentale de Java avec interdiction d'y revenir. Or, il n'y a plus de prisonniers politiques dans cette région; il n'y a que des individus qui ont été reconnus coupables de délits de droit commun. Je tiens à donner au Conseil de sécurité un tableau d'ensemble de la situation telle qu'elle est, avec tous ses aspects favorables ou non. Je tiens à ajouter que les seuls faits sur lesquels cette déclaration ait pu s'appuyer sont que certains éléments, qui avaient causé des troubles politiques, ont été reconduits au-delà de la ligne de démarcation il y a quelque temps et invités à ne pas revenir.

Le représentant de la République d'Indonésie a ensuite parlé de loi martiale. Cela n'est exact qu'à demi. La loi martiale existe en effet, mais il s'agit de la loi martiale qui s'applique à nos troupes, et à nos troupes seulement, et non pas à la population. La population civile ne peut être traduite que devant les tribunaux de droit commun et non pas devant les tribunaux militaires. Les cours martiales temporaires ne sont pas compétentes pour juger les civils; pour vout en donner un exemple, les auteurs de l'attentat à la grenade commis à Batavia en décembre 1947 ont été jugés par un juge civil et non pas par un tribunal militaire. Je le répète, c'est à nos troupes seules que s'applique la loi martiale et non à la population.

M. Sastroamidjojo a déclaré que le Bantam n'était pas représenté parce qu'il constituait l'extrême ouest de Java. Outre le fait que, du point de vue racial, il y a certaines différences entre le Bantam et le reste de la partie occidentale de Java, quatre représentants du Bantam assistent à la Conférence qui a lieu actuellement.

Le représentant de la République d'Indonésie a, en outre, déclaré que la population n'était pas favorable à cette conférence. Or, en fait, c'est la population qui en a eu l'idée.

M. Sastroamidjojo a également déclaré que le mouvement autonomiste de la partie occidentale de Java rencontrait une certaine opposition. Il existe assurément une certaine opposition, et les membres de la Conférence, dont l'esprit est très libéral, ont jugé bon d'accorder des sièges aux républicains.

Nous tenons absolument à avoir un plébiscite libre parce que nous avons accepté qu'il y ait des plébiscites; mais il ne saurait y avoir de plébiscite véritablement libre si l'on supprime des mouvements qui sont authentiquement populaires.

En défendant le plébiscite nous défendons le principe admis que l'on ne doit pas étouffer l'opinion publique et supprimer la liberté d'expression. Il est intéressant de remarquer, et ce seront mes dernières observations à ce sujet, que M. Sastroamidjojo a déclaré que ces mouvements séparatistes n'ont commencé à se faire jour qu'après l'occupation par les troupes des Pays-Bas. Cela est exact dans ce sens que ces mouvements n'ont pas été la conséquence de notre occupation, mais bien la conséquence du fait qu'en république il n'y avait pas de liberté d'expression et que ce peuple, qui désirait l'autonomie, s'était heurté à des répressions et à l'intimidation. Si l'on pose cette question à la Commission de bons offices et à ses observateurs qui se trouvent sur les lieux, c'est exactement la réponse qu'ils donneront.

Voilà ce que j'avais à dire au sujet de la déclai-

the West Java Conference, and I should like to say a few words with regard to the amendment moved by the representative of Colombia and what I shall call the Australian amendment to the Canadian draft resolution.

I think I can best express my point of view by saying that were I still a representative of my Government on the Security Council with the right to vote, as I had the honour to be a year ago, I should vote against these amendments without hesitation. I gave many of my reasons at the 252nd meeting and today I shall say only this: No valid reasons, so far as I can see, have been advanced for increasing the rights and jurisdiction of the Committee of Good Offices. It has worked very well so far. The majority of its members have not asked for any such increase of authority. Neither has that majority, in point of fact, recommended an extension of the scope of its activities. Only a minority of the Committee of Good Offices has done that, and this seems to me a very important point.

The Committee of Good Offices, it goes without saying, has all the rights and prerogatives a committee of good offices has, but we are definitely not in favour of an extension of those rights because we want the Committee of Good Offices to remain a committee of good offices and not to become something different. If the Council gave the Committee of Good Offices rights which it does not already possess as a committee of good offices, it would cease to be a committee of good offices, even if the Council were then, however wrongly, to retain the name. We do not want that.

For that same reason, we are, in particular, against incidental publication of any suggestions which the Committee of Good Offices as a whole, from time to time for good reasons, and only after mature deliberation, may feel that it should make within the limits of its proper activities. I set forth before the Security Council our views on the question of publication on 21 February [252nd meeting].

If and insofar as the Committee is to be considered as having the right to make suggestions, I further think that it would be very dangerous if the Security Council gave the Committee a sort of general directive to do so. If the Committee as a whole is ever to make any suggestions at all, most especially with regard to the political settlement, let it do so with the greatest caution and only in the most favourable of circumstances, that is to say, if it is perfectly satisfied that a suggestion is within its jurisdiction, that it is helpful, that it will be well received by both parties, that it is, in other words, conducive to voluntary agreement.

If the Committee of Good Offices is not perfectly satisfied that it is helpful to make suggestions, let it abstain. Elementary good sense would seem to commend this course, for there is always the danger that an untimely or unwelcome suggestion might alienate the parties instead of bringing them together, and would place the Committee of Good Offices in an invidious position if the impression were created that the Committee favours a course of action which is not agreeable to both parties. As a rule, therefore,

ration faite à propos de la Conférence de l'ouest de Java, et je voudrais maintenant ajouter quelques mots au sujet de l'amendement soumis par le représentant de la Colombie et de ce que j'appellerai l'amendement australien au projet de résolution canadien.

Je crois que la meilleure manière d'exprimer mon opinion serait de dire que, si je représentais encore mon Gouvernement au Conseil de sécurité, avec le droit de vote, comme j'avais l'honneur de le faire l'année dernière, je voterais sans hésitation contre ces amendements. J'ai donné la plupart de mes raisons lors de la 252^e séance, et aujourd'hui je n'ajouterai que ceci: autant que je puisse en juger, aucun argument valide n'a été présenté en faveur de l'élargissement des droits et de la compétence de la Commission de bons offices; elle a très bien fonctionné jusqu'ici. Pour la plupart, ses membres n'ont pas demandé que leurs pouvoirs soient accrus. Ils n'ont pas recommandé non plus que l'on étendît, en fait, le champ de ses activités. Seule la minorité de la Commission de bons offices a présenté une demande de cette nature, et cela me paraît très important.

La Commission de bons offices a, cela va sans dire, tous les droits et toutes les prérogatives d'une commission de ce genre, mais nous sommes formellement défavorables à toute extension de ces droits parce que nous désirons que la Commission reste une commission de bons offices et ne devienne pas quelque chose d'entièrement différent. Si le Conseil donnait à la Commission des droits qu'elle ne possède pas déjà en tant que commission de bons offices, elle cesserait d'être une commission de bons offices, même si, à tort, vous lui conserviez ce nom. Cela nous ne le voulons pas.

Pour la même raison, nous sommes particulièrement opposés à toute publication occasionnelle des suggestions que la Commission de bons offices pourrait, de temps en temps, pour de bonnes raisons et après mûres délibérations, désirer faire dans le cadre de ses activités. J'ai exposé, le 21 février [252^e séance], devant le Conseil de sécurité notre opinion sur la question de la publication.

Si l'on doit considérer que la Commission a le droit de faire des suggestions, et dans la mesure où elle aurait le droit de le faire, je pense même qu'il serait extrêmement dangereux pour ce Conseil de donner à la Commission une sorte de directive générale pour ce faire. Si la Commission, dans son ensemble, devait faire de telles suggestions, et surtout celles qui ont trait au règlement politique, que ce soit avec les plus grandes précautions et seulement dans les circonstances les plus favorables, c'est-à-dire après avoir été entièrement convaincue que ces suggestions relèvent de sa compétence, qu'elles sont utiles, qu'elles seront bien reçues par les deux parties, en d'autres termes qu'elles pourraient mener à un accord volontaire.

Si la Commission de bons offices n'est pas convaincue que ses suggestions seraient utiles, qu'elle n'en fasse pas. C'est là une question de bon sens élémentaire, car il y a toujours quelque danger à ce qu'une suggestion inopportune ou peu heureuse puisse opposer les parties au lieu de les rapprocher, et place la Commission de bons offices dans une position délicate, en donnant l'impression que la Commission est plutôt favorable à une solution qui ne convient pas aux deux parties. En règle générale, il sera donc sage

it will no doubt be wise for the Committee, before making suggestions, to wait for a request by both parties, or at least to make quite certain beforehand that the suggestion which the Committee has in mind is agreeable to both parties. But for the Security Council to recommend, more or less at random, that the Committee of Good Offices should make suggestions more or less frequently, appears to me to be the opposite of wisdom.

The Committee of Good Offices carries a very heavy responsibility. If it makes mistakes, the results may be very serious. But its members are responsible men. Let us have confidence in their judgment and in their determination not to overstep the boundaries of their proper jurisdiction. Above all, I hope that the Security Council will exercise restraint and that it will leave well alone.

That points to the desirability of not accepting either the Colombian or the Australian amendments.

The Colombian amendment has the added inconvenience of being couched in such vague terms, especially in its second paragraph, that I do not know exactly what it means or what commitments it seeks to impose on the Security Council and on the Committee of Good Offices. If it contributes nothing new it is superfluous, but I have the impression that there is more in it than meets the eye at first sight, and I do not like that kind of proposal.

The PRESIDENT: I have two more speakers on my list, and it is now necessary to adjourn this meeting. The Security Council is due to meet at 2.30 p.m. in reference to the India-Pakistan question. I propose that this meeting should be deferred until 3 p.m.

I propose that the Security Council meet again on the Indonesian question at 10.30 a.m. on Saturday, 28 February 1948. As there is no objection, it will be so arranged.

The meeting rose at 1.40 p.m.

TWO HUNDRED AND FIFTY-SEVENTH MEETING

*Held at Lake Success, New York,
on Thursday, 26 February 1948, at 3 p.m.*

President: General McNAUGHTON (Canada).

Present: The representatives of the following countries: Argentina, Belgium, Canada, China, Colombia, France, Syria, Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom, United States of America.

45. Provisional agenda (document S/Agenda 257)

1. Adoption of the agenda.
2. India-Pakistan question:
 - (a) Letter dated 1 January 1948 from the representative of India addressed to the President of the Security Council concerning

que la Commission, avant de faire ses suggestions, attende d'y être invitée par les deux parties ou, tout au moins, qu'elle soit absolument certaine à l'avance que ses suggestions seraient agréables aux deux parties. Mais que le Conseil de sécurité recommande plus ou moins au hasard à la Commission de faire des suggestions, plus ou moins fréquemment, me paraît tout à fait contraire à la sagesse.

La Commission de bons offices a une très lourde responsabilité. Si elle commettait une erreur, les conséquences en seraient très sérieuses. Mais ses membres sont des personnes responsables. Nous devons donc avoir confiance dans leur jugement et dans leur volonté de ne pas dépasser les limites de leur propre compétence. Avant tout, j'espère que le Conseil de sécurité agira avec modération et qu'il ne recherchera pas une trop grande perfection.

Voilà pourquoi il me semble bon de ne pas accepter l'amendement colombien ni l'amendement australien.

L'amendement soumis par la délégation de la Colombie présente un autre inconvénient: il est rédigé dans des termes tellement vagues, en particulier son second paragraphe, que je ne sais pas au juste ce qu'il signifie, quels engagements il cherche à imposer au Conseil de sécurité et à la Commission de bons offices. S'il n'apporte rien de nouveau, il est superflu, mais j'ai l'impression qu'il y a dans cet amendement plus que ce qu'on voit à première vue et je n'aime pas beaucoup ce genre de proposition.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Deux orateurs sont encore inscrits sur la liste et nous devons maintenant ajourner la séance. Le Conseil de sécurité devait se réunir à 14 h. 30 pour examiner la question Inde-Pakistan. Je propose de renvoyer cette séance à 15 heures.

Je propose que le Conseil de sécurité se réunisse de nouveau pour discuter la question indonésienne le samedi 28 février 1948, à 10 h. 30. Puisqu'il n'y a pas d'objection, je prendrai les mesures nécessaires à cet effet.

La séance est levée à 13 h. 40.

DEUX CENT CINQUANTE-SEPTIÈME SÉANCE

*Tenue à Lake Success, New-York,
le jeudi 26 février 1948, à 15 heures.*

Président: Le général McNAUGHTON (Canada).

Présents: Les représentants des pays suivants: Argentine, Belgique, Canada, Chire, Colombie, France, Syrie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni, États-Unis d'Amérique.

45. Ordre du jour provisoire (document S/Agenda 257)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Question Inde-Pakistan:
 - (a) Lettre en date du 1^{er} janvier 1948, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Inde, au sujet de la situa-